

L'orthographe d'autrefois, d'aujourd'hui et de demain

by Peter Machonis

L'orthographe française est souvent considérée quelque chose de compliquée et de difficile à apprendre. Selon Lawless, c'est la première raison pour laquelle le français est souvent considéré une langue "plus difficile" que l'espagnol: "Spanish pronunciation and spelling are pretty straightforward. In comparison, French has many silent letters and multiple rules with plenty of exceptions, as well as liaisons and *enchaînement* which add additional difficulties to pronunciation and aural comprehension".

Mais pourquoi l'orthographe est-elle compliquée? La réponse semble bien simple: à un moment dans le temps, l'orthographe de la langue devient standardisée; ensuite la langue elle-même continue à changer, mais l'orthographe reste la même. Ainsi, presque toute langue qui a été standardisée il y a quelques siècles, y compris l'anglais, contient des irrégularités orthographiques, à moins que les autorités ne fassent des efforts pour changer cette orthographe ou la mettre à jour. Mais le français semble être un cas bien particulier. Pour certains Français son orthographe est perçue comme quelque chose d'immuable et toute réforme, même la réforme la plus modérée, "reçoit du public et des écrivains un refus net, suscite des controverses, déclenche les courroux" (Cerquiglini 7). Une telle attitude ne nous aide pas à retenir des élèves et des étudiants qui finissent par croire que l'espagnol est en effet plus facile que le français.

Cet article va étudier les origines de l'orthographe française chez les scribes depuis l'ancien français, la complication de l'orthographe chez les praticiens du moyen français, pour ensuite examiner sa standardisation par l'Académie française à partir du XVII^e siècle. Nous considérerons ensuite les rectifications orthographiques proposées en 1990, ainsi que quelques recommandations discutées par le Conseil internationale de la langue française en 2009. Nous verrons comment les conventions d'orthographe changent à travers le temps et discuterons de l'orthographe de demain.

L'orthographe de l'ancien français (IX^e - XII^e siècle)

Les scribes de formation ecclésiastique, qui avaient l'habitude d'écrire en latin, rédigeaient aussi des manuscrits dans une langue qui allait devenir le français. En général cela concernait un petit nombre de scribes qui composaient méticuleusement des manuscrits de luxe sur parchemin ou sur vélin. Pour noter cette nouvelle langue, ils se servaient d'une orthographe simple et phonétique. Les diphtongues, par exemple, étaient représentées par des digraphes: *drei*, *fou*, *veintre*, *chief*. De même, certains nouveaux sons ont dû être représentés par de nouvelles combinaisons inconnues en latin. Par exemple, le son [ð] s'écrit *dh* dans les *Serments de Strasbourg*: *adiudha*, *cadhuna*, *Ludher*

(Machonis “Histoire de la langue” 117). De même, le son [ʃ] s’écrit *ch*: **chief**, **chaut**. Les scribes ont aussi appris certaines règles dans des écoles latines. Ainsi, la lettre *c* représentait le son [s] devant les voyelles [i] et [e] (*cerf*), mais [k] devant [a], [o] et [u] (*cour*) tandis que la lettre *g* représentait le son [ʒ] devant les voyelles [i] et [e] (*argent*), mais [g] devant [a], [o] et [u] (*goutte*).

Pourtant, beaucoup de linguistes, tels que Cerquiglini (2004 11-27), remarquent que nous exagérons l’uniformité de l’orthographe de l’ancien français, qui présente également une grande variation dialectale. Le mot *chaud* peut s’écrire *chaut*, *chalt*, *caut*, ou *chault* ; le mot *droit* peut aussi s’écrire *dreit*. On trouve l’orthographe de *fou* pour le mot *feu* dans la *Séquence de Sainte Eulalie* (Machonis “Histoire de la langue” 128). Il y a bien d’autres difficultés avec l’orthographe de l’ancien français. Par exemple, il n’y a pas de distinction entre la voyelle *u* et la consonne *v*; on écrit *u* dans les deux cas, mais on peut trouver l’emploi ornemental de *v* au lieu de *u* au début des mots. C’est la même chose pour *i* et *j*; on écrit *i* dans les deux cas, et c’est le lecteur qui doit les différencier, bien que la plupart des éditeurs d’anciens textes les distinguent de nos jours pour aider la lecture.

Néanmoins, tandis que certaines combinaisons orthographiques de l’ancien français, telles que *dh*, ont été oubliées au cours d’histoire de la langue, d’autres, telles que *oi*, sont devenues traditionnelles. Avec les changements linguistiques ultérieurs, ces graphies phonétiques à l’origine nous semblent aujourd’hui rétrogrades. Par exemple, le mot *moi*, dérivé du latin *mē* et prononcé [moi] en ancien français a fini par changer au cours des siècles: d’abord en [moε], puis en [muε], pour enfin trouver la prononciation stable en moyen français de [mwε] (Machonis “Le Moyen français” 42). La prononciation moderne de [mwa] ne devient la prononciation standard qu’après la révolution française. Cependant, nous utilisons toujours l’orthographe traditionnelle de l’ancien français.

L’histoire du digramme *ou* [u] est un peu plus compliquée, mais cela concerne aussi une graphie traditionnelle. La vocalisation de [l] en [u] dans certains mots comme *douce*, *mout*, *pouce*, etc. a créé une diphtongue de coalescence avec la voyelle [o]. Mais quand la voyelle [o] disparaît plus tard, le digramme *ou* commence à être associé avec le son [u]:

(lat.) *pōllice* > (anc.fr.) [pous] > (fr.) [pus] *pouce*
 (lat.) *mūltum* > (anc.fr.) [molt] > [mout] > [mut] (Machonis “Le Moyen français” 42)

Notez que le symbole *u* n’était pas une option, puisqu’il désignait déjà le son [y].

Orthographe du moyen français (XIII^e - XV^e siècle)

Cette situation d’une orthographe quasiment phonétique, adoptée par un petit nombre de copistes a énormément changé durant la période du moyen français. L’introduction du français dans les écritures publiques, ainsi que la fabrication du papier à base de tissu allait multiplier le nombre de documents écrits à l’époque. Cela a créé un besoin de clercs qui se sont organisés dans une puissante confrérie, appelée la Basoche.

Au XV^e siècle il y a plus de 60.000 praticiens ou basochiens à Paris (Machonis “Le Moyen français” 43); ils écrivent rapidement dans une cursive anguleuse, négligée et pratiquement illisible (écriture gothique). Mais, puisqu’ils devaient relire ce qu’ils ont écrit, les praticiens ont dû inventer certaines astuces pour se retrouver dans leurs documents. Traditionnellement, nous parlons de trois principes: la lisibilité, le rapprochement, et la différenciation.

Lisibilité

D’abord, on ajoute certaines lettres non-étymologiques pour aider la compréhension d’un texte. Par exemple, puisque que les quatre jambages du mot *un* peut aussi se lire *mi*, *nu*, *vu*, ou *vii* (sept), on ajoute la lettre *g* à la fin:

uu devient *uug*

Ainsi, nous commençons à trouver l’orthographe *ung* pour le mot *un*; ce *g* ajouté n’était pas prononcé mais il a aidé les praticiens à relire ce qu’ils ont écrit. De même, la lettre *y* commence à remplacer *i* final: *amy*, *midy*, *roy*, etc. D’autres lettres étaient insérées dans des mots comme des lettres diacritiques. Par exemple, en ancien français, où il n’y a pas de distinction entre la voyelle *u* et la consonne *v*, l’orthographe *uit* pouvaient représenter le chiffre 8 ou bien le verbe *vit*. De même, le mot *uile* en ancien français pouvait se lire *huile* ou *ville*. Ainsi, les praticiens ont commencé à mettre un *h* muet devant la voyelle, ainsi distinguant à l’œil le chiffre *huit* du verbe *vit*, et *huile* de *vil(l)e*. Ce *h* ajouté n’a rien à voir avec l’étymologie du mot – le mot *huit* vient du latin *octo* et *huile* est dérivé du latin *oleum*.

Rapprochement

Le deuxième principe des praticiens veut rapprocher des mots soit avec des mots apparentés soit avec le latin. Par exemple, en ancien français nous trouvons l’orthographe *il pert* à côté des orthographes *nous perdons* et *vous perdez*. Ainsi, pour faire le rapprochement du groupe verbal, on commence à écrire *il perd*. C’est par le même principe que l’ancien français *grant* est devenu *grand* – pour se rapprocher de *grandeur* et *grande*. Il est intéressant de noter que nous avons toujours la prononciation [t] en liaison comme dans les phrases: *Perd-il son chemin?* ou *grand ami*. Ce principe peut aussi rapprocher un mot avec son étymon latin. Ainsi, l’ancien français *set* devient *sept* pour rappeler son origine latine *septem* et *dites* s’écrit *dictes* (< lat. *dicitis*). Les praticiens réintroduisent aussi *h* étymologique dans beaucoup de mots à l’époque: anc. fr. *eure* > *heure* (< lat. *horam*); anc. fr. *iver* > *hiver* (< lat. *hibernum*).

Différenciation

Enfin, le dernier principe, la différenciation, voulait distinguer à l’œil des homonymes. Par exemple, l’homonyme *doit* de l’ancien français devient *doibt* (< lat. *debet*) et *doigt* (< lat. *digitus*) en moyen français. Ce principe est lié au précédent, le

rapprochement, dans le sens que les praticiens utilisent les étymons latins pour créer cette différenciation. De même, l'orthographe *mes*, ambiguë en ancien français, devient *mes*, *mais*, ou *mets*, selon le sens. Possiblement les praticiens n'étaient pas toujours conscients de toutes ces réintroductions. Puisqu'ils écrivaient aussi en latin, cela pourrait être aussi une question d'habitude. Mais cela a créé une distinction nette entre la langue orale de la langue écrite.

On se moque parfois de cette orthographe monstrueuse en montrant des cas extrêmes, tels que les orthographe *escripre*, *escript* et *escripvain* pour *écrire*, *écrit* et *écrivain*, ou bien les mots *chevaux*, *doulx* et *genoux* où la vocalisation du *l* latin est représentée trois fois (*u*, *l*, *x*), ou bien la fausse étymologie sur *scire* dans le mot *scavoir* ou *scapvoir*, ou l'abondance des consonnes doubles (*affin*, *chappeau*, *succe*) qui donnent un air prétentieux à un texte. Mais selon Cerquiglini (34):

On peut juger bonnes ou mauvaises les raisons de cette évolution; elles sont toutefois assez consistantes et témoignent d'une prise en considération réelle des spécificités de l'écriture. Les copistes semblent percevoir que la graphie possède un ordre propre opaque à la parole, qu'elle obéit à une mission et jouit d'un statut. L'écriture présente à la vue des formes que l'œil doit reconnaître ; elle doit être parfaitement lisible.

En tout cas, une des conséquences de cette évolution est que l'orthographe du français commence à devenir un code morphologique ou étymologique.

Les premiers imprimeurs de la Renaissance (XVI^e siècle)

L'imprimerie, inventée en Allemagne 1455, arrive à Paris en 1470. Mais au lieu de changer l'orthographe, les premiers imprimeurs de la Renaissance utilisent tout simplement l'orthographe des praticiens avec peu de changements. Pour faire une idée des premiers textes imprimés, voici un extrait du *Dictionnaire François-Latin* de l'imprimeur Robert Estienne (1539):

Si leur avons fait deux livres: L'ung commenceant par les motz Latins dechiffrez en Francois, qui fut publie des l'annee precedente. L'autre est cestuy cy qui va prenant les motz de la langue Francoise, les mettant apres en Latin tout au plus pres qu'il s'est peu faire. Et pource que nostre exploit ha son adresse a toute maniere d'enfance, d'aage, de scavoir, ou de tous les deux [...] (Machonis "Le Moyen français" 57)

Nous y notons beaucoup de graphies qui dérivent directement des principes des praticiens: *ung*, *cestuy cy* (lisibilité), *faict*, *exploict*, *scavoir* (rapprochement avec le latin), *ha* et *a* (différenciation du verbe *avoir* (< lat. *habere*) et la préposition *à*). Nous y remarquons en même temps l'absence total des accents.

En effet, à partir des années 1530, on commence à développer l'emploi des signes de ponctuation et des accents – absents dans des textes d'ancien français – pour le français. Les accents que nous employons en français viennent des Grecs qui les utilisaient pour annoter des textes anciens. Les imprimeurs ont fait des expériences en les

adaptant au français pendant cette période de transition. Comme le *Dictionnaire* d'Estienne (1539), les traités sur la ponctuation de Montflory (1533) et d'Etienne Dolet (1540) deviennent les autorités ou le standard pour les imprimeurs de l'époque.

Premiers emplois des accents en français

L'accent aigu apparaît pour la première fois à la fin d'un mot pour distinguer [e] de [ə]: on écrit *donné, forcé*, mais *donne, force*. Ensuite l'emploi de l'accent aigu est étendu aux terminaisons (*ée, és*, etc.) et puis à l'intérieur d'un mot (*aisément*). L'accent grave est d'abord utilisé pour noter [ə]: *gracè, bonè, armèè*. Montflory recommande plus tard de l'utiliser pour distinguer *à* (préposition) de *a* (verbe *avoir*). Ce n'est qu'au XVII^e siècle que Pierre Corneille introduit l'accent grave pour noter [ɛ]: *après, succès*.

Au XVI^e siècle, l'apostrophe est très employée, elle peut remplacer beaucoup de voyelles et même des consonnes: *m'amiè, t'es sagè, cett'eau, un'espee, douz'ans, tan' (tant), tou' (tout)*. Montflory emploie l'accent circonflexe pour indiquer la chute d'une voyelle: *don^ra* (donnera) tandis que Ronsard remplace la consonne *s* non prononcée par l'accent circonflexe sur la voyelle précédente: *hasté, nostre, tost > hâté, nôtre, tôt*.

La cédille est le seul signe diacritique qui ne se trouve pas chez les Grecs. L'imprimeur français Geoffroy Tory l'a trouvé chez les Espagnols. Le mot *cedilla* veut dire « petit zed », diminutif de l'espagnol *zeta*, ou *zeda* à l'époque. On peut aussi trouver un *z* écrit après le *c* (*leczon, faczon*), aussi bien que l'orthographe *ce* (*lanca, receoit*). Le tréma est d'abord utilisé pour indiquer le son [y]: *ambigüe, agüe* (aigüe). Dolet note que le tréma veut indiquer que deux voyelles contigües sont prononcées séparément et met toujours le tréma sur la deuxième voyelle: “il signifie diuision, & separation, & que d'une syllabe en sont factes deux. Exemple. Pais, poète: pour pa^is, po^été” (Machonis “Le Moyen français” 51). D'autres signes introduits au XVI^e siècle mais pas retenus en français comprennent le *e* barré (Ϸ) pour [ə], le *e* cédillé (Ϸ) pour [ɛ], et le tilde (~) pour indiquer les voyelles nasales: par exemple *lāgue* (*langue*).

Première querelle de l'orthographe (1540 – 1580)

Si la première partie du XVI^e siècle présente de petites expériences avec les accents, la seconde moitié ouvre un grand débat parfois virulent qui oppose l'école phonétique à l'école étymologique. La première grande réforme est proposée par Louis Meigret en 1542. D'abord, il supprime beaucoup de lettres non prononcées introduites par les praticiens: il écrit par exemple *dit, écrire*, et *un*, au lieu de *dict, escrire*, et *ung*. Mais pour certains, il va trop loin en écrivant *qelqe* à la place de *quelque*. Il distingue les lettres *i* et *j* – *langaje* (*langage*) et *imaje* (*image*) – aussi bien que les lettres *s* et *z* – *aosi* (*aussi*) mais *rezon* (*raison*). Il introduit enfin un nouveau symbole – *e* avec une queue (Ϸ) pour indiquer *è* ouvert – écrivant *elles, set*, et *verbe* pour *elles, sept*, et *verbe*. En réalité, c'est un alphabet phonétique indiquant la prononciation de l'époque.

La diphtongue [oi] de l'ancien français avait évolué en [wɛ], et ainsi il écrit *foes*, *doet*, et *conœt* pour *fois*, *doit*, et *connait*. Mais parfois, l'orthographe proposée par Meigret, d'origine lyonnaise, reflète sa prononciation provinciale: par exemple *ao* et *aotre* pour l'orthographe traditionnelle *au* et *autre*. Voici un extrait de son *Trehtë de la grammere françoëze* (1550):

Or qant ao'voyelles je treue qe la lange Frãçoëz'en a juqes ao nombre de sêt, si diuëres çntr'elles, qe l'une ne peut çtre prononçée pour l'aotre, sans manifest'offense de l'orëlle [...] (Machonis "Le Moyen français" 62)

D'autres grammairiens de l'époque, comme Guillaume Des Autels (1548), défendent le principe étymologique:

il sembleroit plus conuenant reigler la prononciation selõ l'écriture: pource que la prononciation vuzurpée de tout le peuple auquel le plus grand nombre est des idiots, & indoctes, est plus facile a corrompre que l'écriture propre aux gens scauants. (Machonis "Le Moyen français" 63)

Tous les réformateurs de l'école phonétiques n'étaient pas d'accord non plus. Par exemple, Jacques Peletier du Mans (1550) critique le système de Meigret et propose un autre système phonétique. En fait, Peletier du Mans et Meigret (de Lyon) avaient chacun une prononciation différente. De plus, certaines hésitations phonétiques du temps entre [ɛ] et [wɛ], [o] et [u], etc. pouvaient influencer les systèmes proposés. Parmi les innovations de Peletier, nous trouvons l'orthographe *an/am* pour représenter [ã]: *juge~~m~~ant*, *presant~~e~~ant*, *sambl~~e~~t* (*semble*). Il utilise la graphie *ei* à la place de *ai* dans *einsi*, ainsi que *lh* pour *ll* dans *meilhurs*. Il préfère *au* au lieu de *ao*, et *qu* au lieu de *q*, orthographes introduites par Meigret, et garde la règle des scribes par laquelle les lettres *c* et *g* varient selon la voyelle qui suit.

Il reproche enfin à Meigret de ne pas avoir bien distingué les différentes valeurs de la lettre *e* en français et introduit l'*e* barré, *ê*, pour *e* muet. Donc, la voyelle *e* est bien différenciée dans son système: *ɛ* pour [ɛ], par exemple dans *prɛs* (près), *e* sans accent pour [e] dans *bontez* (bonté), et *ê* pour [ə] dans *grandês* (grandes). Voici un extrait de son *Apologiê a Louis Meigrêt*:

L'è, antrê autrês choses, pris grand plêsir a voër la peinê quê tu prans a restituer notrê Ecriturê : laquelê dê fêt, et si corrompuê e represantê si peu cê qu'êlê doët represanter qu'on la peût resonnablem~~ant~~ comparer a unê robê dê plusieurs piécês mal raporteês, eyant l'unê manchê longuê e largê, l'autrê courtê e étroëtê : e les cartiers çan d'euant d'errierê [...] (Machonis "Le Moyen français" 64)

Les lettres ramistes: innovation importante dans l'histoire de l'orthographe française

Bien que Meigret distingue les lettres *i* et *j*, c'est en 1559 que Pierre de la Ramée (ou Ramus) différencie non seulement *i* et *j*, mais aussi *u* et *v*. Il emploie les lettres *j* et *v* uniquement comme consonnes, gardant les lettres *i* et *u* pour les voyelles; puisqu'il est le

premier à distinguer les deux paires, on appelle les lettres *j* et *v* des “lettres ramistes”. Les imprimeurs des Pays-Bas préfèrent le système de Ramus, très pratique pour ceux qui n’ont pas le français comme langue maternelle. L’Académie française va aussi les employer dans son *Dictionnaire* (1694).

Il y a bien d’autres réformateurs: Honorat Rambaud (1578) propose un nouvel alphabet de 52 lettres ou symboles, mais le fait d’avoir mis une traduction en orthographe traditionnelle en parallèle a plutôt renforcé l’orthographe étymologique. Le poète Ronsard a aussi proposé des innovations. Il adopte *z* à la place de *s* dans des mots comme *choze* et remplace *x* et *z* à la fin des mots par *s* aussi bien que *y* final par *i*. En plus de l’accent circonflexe pour remplacer l’ancien *s* non prononcé (*nôtre*, *tôt*), il utilise l’accent aigu sur l’*e* pour remplacer *s* non prononcé à la prétonique (*épée* au lieu d’*espée*). À part Du Bellay, tous les poètes de la Pléiade ont utilisé le système de Ronsard, ce qui a créé la perception d’une orthographe simplifiée, suivant Ronsard, uniquement pour la poésie et une autre, plus compliquée et étymologique, pour la prose.

Si ces réformateurs ont dû renoncer à leurs systèmes divers, ils ont tout de même souligné l’importance de bien distinguer les différentes valeurs de la lettre *e* en français. De plus, les imprimeurs des Pays-Bas ont défendu les innovations de certaines graphies phonétiques, telles que les lettres ramistes, ce qui a habitué le public français à certaines simplifications. On peut conclure qu’à la fin du XVI^e siècle, la base de notre orthographe actuelle est bien mise en place. Ce sera une orthographe étymologisante (*sept*, *hiver*), disambiguïsante (*doit/doigt*) et grammaticale (*a/à*).

Accord du participe passé (1572)

En effet, la règle de l’accord du participe passé, une autre règle grammaticale, remonte à cette époque. Dans sa *Grammaire*, Ramus introduit la règle de l’accord du participe passé avec *avoir* (c’est-à-dire avec le complément d’objet direct (COD) qui précède le verbe) en citant ces vers de Clément Marot:

Nostre langue a ceste façon
Que le terme qui va devant
Voluntiers regist le suyvant. (Machonis “Le Moyen français” 134)

Cette règle, que Marot défend par une comparaison avec l’italien, n’est pas observée par tous les auteurs. En effet, selon Marchello-Nizia (406-7) toutes les possibilités sont représentées dans les textes du moyen français: (1) des cas de l’accord avec le COD antéposé, (2) du non-accord avec le participe passé, et (3) des cas de l’accord avec le COD postposé, comme on trouve encore chez Ronsard:

Mignonne, allons voir si la rose
Qui ce matin avait *déclo*se
Sa robe de pourpre au soleil

Le seul cas où l'accord semble *obligatoire* est quand le COD apparaît entre l'auxiliaire *avoir* et le participe passé: *Ay lettres écrites* ou *J'ay tost ma sentence donnée* (Martin et Wilmet 221).

De plus, en ce qui concerne les verbes conjugués avec le verbe *être*, il y avait tendance à s'accorder toujours le participe passé avec le sujet depuis l'ancien français. Pourtant, c'est la règle de Marot qui sera soutenue au XVII^e siècle, en particulier par le grammairien Vaugelas, qui va la rendre encore plus compliquée.

L'orthographe de l'Académie française (XVII^e - XX^e siècle)

À l'origine un salon privé qui se réunissait chez Valentin Conrart (depuis 1629), l'Académie française est devenue un instrument officiel de l'état en 1635 sous la demande du cardinal Richelieu. Composée de 40 membres, non seulement des écrivains, mais aussi des militaires, des avocats, des médecins, etc., elle avait parmi ses missions de composer un dictionnaire. Il a fallu une cinquantaine d'années pour produire la première édition du *Dictionnaire de l'Académie* (1694). Ce premier dictionnaire officiel adopte les lettres ramistes (*jugement, souvent*) et quelques nouveautés (*devoir > devoire, février > fevrier, midi > midi, ung > un*), mais dans son ensemble, il suit la tradition de Robert Estienne. Les Académiciens n'ont pas changé une grande partie de l'orthographe étymologique, gardant des graphies telles que *advocat, corps, honneste, sçavoir, temps, teste*, etc. (Dictionnaire "Les huit éditions").

Mais en plus de standardiser l'orthographe, les Académiciens ont aussi codifié certaines variantes de l'époque. Puisque l'orthographe choisie reflète la prononciation standard, les Académiciens dans leurs discussions ont dû décider entre certaines prononciations concurrentes (par exemple, entre [ɛr] et [ar] ou entre [ɔ] et [u]). Dans des cas de variation de prononciation, l'Académie a dû avoir de longues discussions avant de décider qu'il fallait dire: *asperge* et non *asparge*, *marquer* et non *merquer*, *corbeau* et non *courbeau*, *coussin* et non *cossin*, etc. Comme on peut le voir, les Académiciens n'ont pas décidé d'une manière générale, mais ils ont pris une décision pour chaque mot. Étant donné la tâche, on comprend pourquoi il leur a fallu une cinquantaine d'années pour faire ce premier dictionnaire.

L'Académie devient un peu plus tolérante avec la troisième édition (1740) qui supprime *s* pré-consonantique (par ex., *escrire > écrire, escolle > école, espée > épée, Pasque > Pâque, teste > tête*) aussi bien que d'autres lettres étymologiques non prononcées (*advocat > avocat, sçavoir > savoir*) et elle remplace *y* final par *i* dans beaucoup de mots (*cecy > ceci, luy > lui, roy > roi, ay > ai, parleray > parlerai*). Il est intéressant de noter que dans cette édition l'Académie change aussi certains pluriels (comme *enfants > enfans, parents > parens*, etc.) pour suivre la prononciation tout en abolissant le rapprochement avec le singulier (Dictionnaire "Les huit éditions").

Selon l'Académie française ("Préface"), la quatrième édition (1762) porte 8.000 modifications qui essaient "de simplifier cette orthographe pédantesque et de débarrasser les mots des lettres superflues dont on les avait encombrés par souci d'indiquer leur

étymologie latine.” C’est aussi l’édition qui “généralise l’accent grave, adoptant ainsi, avec un siècle de retard, la réforme proposée par Corneille” (Catach 38). On y constate également des changements dans les graphies au pluriel des mots comme *amitié*, *bonté*, etc.: *amitié* > *amitiés*, *bontez* > *bontés* (Dictionnaire “Les huit éditions”).

Cependant, c’est seulement avec la sixième édition du *Dictionnaire* (1835), que l’orthographe du mot *françois* reflète la vraie prononciation et devient officiellement *français*. Cette modification, que Voltaire avait déjà demandée au siècle précédent, concerne beaucoup de mots où l’ancienne prononciation [wɛ] avait changé en [ɛ]. Il s’agit non seulement des mots comme *foible* > *faible* et *monnoie* > *monnaie*, mais toute une série de terminaisons verbales: *-ois*, *-oit*, etc. > *-ais*, *-ait*, etc. (*parloient* > *parlaient*). C’est également avec cette édition que les paires telles que *enfant/enfans* redeviennent *enfant/enfants* (Dictionnaire “Les huit éditions”).

L’orthographe du français devient figée, voire immuable, avec la huitième édition du *Dictionnaire de l’Académie* (1932-1935) qui n’introduit que 55 modifications. Mais selon Gruaz (75), c’est déjà en 1833, quand l’orthographe de l’Académie devient obligatoire dans les examens et dans les documents officiels, que remonte “la croyance en un mythe orthographique, en une orthographe unique” pour les Français:

Ce mythe [...] est la cause véritable du peu d’empressement des Français à accepter les réformes, quand ils ne les rejettent pas par principe en argüant de raisons inspirées le plus souvent par l’ignorance de ses incohérences. On connaît ces arguments: il suffit de réfléchir pour ne pas faire de fautes; s’en prendre à l’orthographe, c’est s’en prendre au patrimoine de la France, à cette orthographe qui a plus de mille ans; c’est tomber dans le laxisme, etc. (Gruaz 75-6)

La réforme de 1990

Après un manifeste de dix linguistes importants pour une modernisation de l’orthographe du français en février 1989, le Premier Ministre français, Michel Rocard, a chargé le Conseil supérieur de la langue française d’étudier le problème de l’orthographe. Le président de ce groupe de travail, Maurice Druon, secrétaire perpétuel de l’Académie française, a présenté en mars 1990 le rapport de ce groupe dans lequel on a proposé quelques “rectifications” orthographiques. Avec quelques modifications mineures, ce rapport a été approuvé à l’unanimité par l’Académie française en mai 1990.

Les rectifications sont devenues officielles en décembre 1990 lors de leur publication dans le *Journal Officiel* et allaient être introduites progressivement dans l’enseignement, mais une réaction publique très vive contre la réforme s’est surmontée. L’Académie française, tout en ne pas reniant son vote favorable de mai 1990, a précisé que l’orthographe actuelle reste d’usage, mais a ajouté que les rectifications pouvaient être utilisées sans être jugées comme des fautes et qu’elles seront à l’épreuve du temps avant d’être imposées par l’Education nationale.

Bien que ces nouvelles graphies puissent être utilisées dans les textes officiels et par les étudiants aux examens, puisque les rectifications n’ont rien de caractère obligatoire, l’incertitude vis-à-vis de ces changements reste. De quoi s’agit-il en effet? Le Conseil

Supérieur de la Langue Française (“Rectifications”) a réduit cette réforme à cinq points essentiels:

- (1) *le trait d’union*: un certain nombre de mots remplaceront le trait d’union par la soudure (exemple : *portemonnaie* comme *portefeuille*)
- (2) *le pluriel des mots composés*: les mots composés du type *pèse-lettre* suivront au pluriel la règle des mots simples (*des pèse-lettres; un sèche-cheveu / des sèche-cheveux*)
- (3) *l’accent circonflexe*: il ne sera plus obligatoire sur les lettres *i* et *u*, sauf dans les terminaisons verbales et dans quelques mots (exemples: *qu’il fût, mûr*)
- (4) *le participe passé*: il sera invariable dans le cas de *laisser* suivi d’un infinitif (exemple: *elle s’est laissé mourir*)
- (5) *les anomalies*: (a) *mots empruntés*: pour l’accentuation et le pluriel, les mots empruntés suivront les règles des mots français (*un imprésario, des imprésarios*) et (b) *séries désaccordées*: des graphies seront rendues conformes aux règles de l’écriture du français (exemple : *douçâtre*), ou à la cohérence d’une série précise (exemple : *charriot* comme *charrette*).

Grâce au Groupe québécois pour la modernisation de la norme du (GQMNMF), nous présentons un résumé plus détaillé des principales règles dans la Table 1.

Bien que beaucoup de Français aient l’impression que la réforme a été enterrée en douceur (Masson 88), d’autres régions francophones (le Québec et la Communauté française de Belgique surtout) ont essayé d’implanter et de faciliter l’utilisation de cette orthographe modifiée. Le GQMNMF offre beaucoup de ressources en ligne; Goosse fournit les 800 mots rectifiés les plus fréquents; tandis que le logiciel Recto/Verso, créé par le Centre de Traitement Automatique du Langage (CENTAL) de l’Université Catholique de Louvain, permet d’introduire automatiquement les rectifications orthographiques dans un texte (Recto/Verso). En fait, les informaticiens se rendent compte des avantages de certaines de ces nouvelles graphies, telles que l’emploi du trait d’union dans les nombres composés, ainsi permettant la distinction entre *soixante-et-un tiers* (61/3) et *soixante et un tiers* (60 + 1/3).

Table 1. Nouvelle orthographe: résumé des principales règles

- (1) La soudure s’impose dans un certain nombre de mots (mots composés avec *contr(e)-, entr(e)-, extra-, infra-, intra-, ultra-*, composés avec des éléments “savants”, onomatopées, mots d’origine étrangère).
Ex.: *contrappel, entretiens, extraterrestre, agroalimentaire, tictac, weekend, portemonnaie*
- (2) Les numéraux composés sont systématiquement reliés par des traits d’union.
Ex.: *vingt-et-un, deux-cents, trois-millions-six-cent-mille, trente-et-unième* (31^e)
- (3) Dans les noms composés du type *pèse-lettre* (verbe + nom) ou *sans-abri* (préposition + nom), le second élément prend la marque du pluriel lorsque le mot est au pluriel (au singulier, il n’y a pas de marque de pluriel).
Ex. : *un compte-goutte, des compte-gouttes ; un après-midi, des après-midis*

- (4) Les mots empruntés forment leur pluriel de la même manière que les mots français.
Ex.: *des raviolis, des matchs, des gentlemen, des miss*
- (5) On emploie l'accent grave (plutôt que l'accent aigu) dans un certain nombre de mots (pour régulariser leur orthographe) et au futur et au conditionnel des verbes qui se conjuguent sur le modèle de céder.
Ex.: *événement, règlementaire, je céderai, ils règleraient*
- (6) L'accent circonflexe disparaît sur *i* et *u*. On le maintient néanmoins dans les mots *dû, mûr, sûr, jeûne(s)* et le verbe croire lorsqu'il y a ambiguïté avec croire (*je crois, il croît, je crûs*), de même que dans les terminaisons verbales du passé simple (*vous fîtes*) et du subjonctif.
Ex.: *cout ; entraîner, nous entraînons ; paraître, il paraît*
- (7) Le tréma est déplacé sur la lettre *u* prononcée dans les suites *-güe- et -güi-* et il est ajouté dans quelques mots.
Ex.: *aigüe, ambigüe ; ambigüité ; argüer, gageüre*
- (8) Les mots empruntés sont accentués conformément aux règles qui s'appliquent aux mots français.
Ex.: *révolver, téquila, pizzéria*
- (9) Les verbes en *-eler* ou *-eter* se conjuguent sur le modèle de peler ou de acheter. Les dérivés en *-ment* suivent les verbes correspondants. Font exception à cette règle *appeler, jeter* et leurs composés (y compris *interpeler*).
Ex.: *j'amoncèle, amoncèlement, tu époussèteras*
- (10) Les mots en *-olle* et les verbes en *-otter* (et dérivés) s'écrivent avec une consonne simple. Font exception *colle, folle, molle* et les mots de même famille qu'un nom en *-otte* (comme *botter, de botte*).
Ex. : *corole ; frisoter, frisotis ; greloter, grelotement*
- (11) Le participe passé de *laisser* est invariable s'il est suivi d'un infinitif.
- (12) Quelques familles sont réaccordées: *bonhomme/bonhommeie, siffler/persiffler*
Quelques anomalies sont supprimées: *douçâtre, levreau, relai, quincailleur, féérique*
Si deux variantes existent, on choisit la plus française: *iglou, acuponcture, fiord, kirch*

Source: Groupe québécois pour la modernisation de la norme du français (GQMNF).

Toutes les nouvelles graphies sont maintenant signalées dans le *Dictionnaire de l'Académie en ligne* (neuvième édition). Elles apparaissent dans la plupart des dictionnaires, tels que *Le nouveau Petit Robert* (2009), et sont intégrées dans plusieurs correcteurs orthographiques.

Certaines publications les ont adoptées. En 1995, *Le français dans le monde*, revue de la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF), a commencé à utiliser systématiquement les rectifications orthographiques, mais en 2010 les éditeurs ont changé l'avis. Pourtant, selon Chantal Contant, linguiste québécoise du GQMNF, il s'agit seulement d'un mot par page. En faisant un travail pratique sur des romans divers

(Camus, Daninos, Exbrayat, Yourcenar, etc.) avec un petit groupe d'étudiants à notre université, nous avons constaté qu'il s'agit en moyenne de 0,74 mots par page.

L'orthographe de l'avenir

En septembre 2009, le Conseil International de la Langue Française a organisé un colloque intitulé "Penser l'orthographe de demain" (Dister et al.). Peut-on aller plus loin que les rectifications de 1990? Les linguistes belges et français ont consacré une journée à discuter des problèmes surgissant des rectifications et de l'orthographe de l'avenir. Si certains (Georges Legros, Conseil de la langue française et de la politique linguistique de la Communauté française de Belgique) ont proclamé que "les rectifications progressent indubitablement dans l'usage et dans la conscience du grand public," d'autres (Jan Goes, Université d'Artois) ont constaté des hésitations à les recommander et les enseigner:

Car, qui corrigera les épreuves des concours en devenir? Quelqu'un qui est au courant des rectifications? Quelqu'un qui les condamne? Quelqu'un qui est de bonne foi, mais ne les connaît pas? Ou ne souhaite pas les connaître?

Parmi les nouvelles propositions lors du colloque, Marc Wilmet (28) a présenté une réforme radicale sur l'accord du participe passé:

- 1) *Participe passé employé seul*: Le participe passé pourra toujours s'écrire au masculin singulier s'il prend la valeur d'un adverbe (*ci-annexé, ci-inclus, ci-joint*), d'une préposition (*attendu, excepté, mis à part, non compris, y compris, vu*, etc.) ou d'une phrase (*fini, terminé, acquis*, etc.).
- 2) *Participe passé d'un verbe conjugué avec l'auxiliaire avoir*: Le participe passé de tous les verbes conjugués avec l'auxiliaire *avoir* peut s'écrire au masculin singulier.
- 3) *Participe passé des verbes pronominaux*: Le participe passé de tous les verbes pronominaux peut s'accorder avec le support sujet.

Donc, le participe passé conjugué avec l'auxiliaire *être* pourrait toujours s'accorder avec le sujet, tandis que le participe passé conjugué avec l'auxiliaire *avoir* pourrait rester invariable.

Enfin, Dister et al. (57-74) ont étudié le pluriel des noms composés, la question du trait d'union, et la question du féminin. Ces linguistes ont souligné l'importance de distinguer trois types de noms composés selon leur niveau de lexicalisation:

- 1) *Absence de lexicalisation* (blanc graphique)
Pluriel: marque du pluriel aux adjectifs et aux noms juxtaposés.
Exemples: *des accords surprises, des guerres éclairs, des voyages éclairs*
- 2) *Cas de lexicalisation* (trait d'union)
Pluriel: marque du pluriel à la fin du nom composé, seulement au pluriel.
Féminisation: prise en compte d'une entrée spécifique pour les noms féminins de titres, métiers, grades et fonctions.
Exemples: *des attentat-suicides, des pomme-de-terres, des candidate-bourgmestres*
- 3) *Cas de lexicalisation forte* (soudure) (avec opacité sémantique des composantes)
Pluriel: marque du pluriel à la fin du nom composé, seulement au pluriel.
Exemples: *les autoroutes, des chauvesouris, des lieudits, des bonhommes (de neige)*

En effet, ces linguistes contemporains sont loin de lutter pour une orthographe phonétique, mais plutôt pour une orthographe rationnelle, qui peut se faire à l'aide des outils informatiques.

Conclusion

Depuis l'ancien français, les conventions d'orthographe ont toujours changé. Après une période d'expérimentation pendant l'époque du moyen français et la Renaissance (accents, rapprochements étymologiques, etc.), la base de notre orthographe actuelle est bien mise en place: une orthographe étymologisante (*sept, hiver*), disambiguïsante (*doit/doigt*) et grammaticale (*a/à*). Bien que le *Dictionnaire de l'Académie française* codifie l'orthographe à la fin du XVII^e siècle, l'Académie continuera à la modifier à travers les éditions successives. Certaines périodes offrent moins de changements que d'autres, mais comme toute convention, l'orthographe est toujours en transition. Bien que la réforme la plus récente reçoive du public français un refus net, d'autres pays francophones ont pu facilement l'intégrer. Comme dit le guide, "La nouvelle orthographe":

Ces rectifications, qui touchent environ deux-mille mots, ont pour but d'unifier la graphie de certains mots, de supprimer certaines incohérences, de clarifier des situations confuses, pour contribuer ainsi au renforcement, à l'illustration et au rayonnement de la langue française à travers le monde.

Au lieu de défendre une orthographe avec des anomalies, en tant que professeurs de français, nous devons plutôt militer pour ces rectifications. La réforme de la règle du participe passé proposée par Wilmet est peut-être trop radicale pour certains d'entre nous, mais introduire des orthographe comme *aigüe, aout, charriot, évènement, paraître, préférerait*, etc. en classe peuvent nous aider à diminuer l'idée que le français est une langue "difficile" et à garder plus d'étudiants. Bien que l'orthographe du français ait la réputation d'être "plus difficile" que celle d'espagnol, au lieu d'être un jeu de mémoire avec beaucoup d'exceptions, elle pourrait très bien évoluer vers une orthographe plus cohérente et rationnelle.

FLORIDA INTERNATIONAL UNIVERSITY

Références

- Académie française. *Dictionnaire de l'Académie française en ligne. Neuvième édition.*
 < <http://www.academie-francaise.fr/dictionnaire/index.html> >
- Académie française. "Préface de la huitième édition." *Dictionnaire de l'Académie française en ligne.*
 < <http://www.academie-francaise.fr/dictionnaire/index.html> >
- Catach, Nina. *L'orthographe*. (8^e édition). Paris: Presses Universitaires de France, 1998.
- Cerquiglini, Bernard. *La Genèse de l'orthographe française (XII^e – XVII^e siècles)*. Paris : Honoré Champion, 2004.

- Conseil Supérieur de la Langue Française. *Les Rectifications de l'orthographe*. Paris: Journal Officiel de la République française, 1990. <<http://www.academie-francaise.fr/langue/orthographe/plan.html>>
- Dictionnaire de l'Académie française. Les huit éditions complètes du XVII^e siècle au XX^e siècle sur cédérom*. Paris: REDON. <<http://www.dictionnaire-france.com/>>
- Dister, Anne, Claude Gruaz, Georges Legros, Michèle Lenoble-Pinson, Marie-Louise Moreau, Christine Petit, Dan Van Raemdonck, et Marc Wilmet, 2009. *Penser l'orthographe de demain*. Paris: Conseil International de la Langue Française. <http://www.cilf.fr/images/30/extrait_246.pdf>
- Goosse, André. *L'Essentiel de la nouvelle orthographe: Les huit-cents mots les plus fréquents*. <http://www.languefrancaise.cfwb.be/fileadmin/sites/sgll/upload/lf_super_editor/Images/l_essentiel_de_la_nouvelle_orthographe745.pdf>
- Groupe québécois pour la modernisation de la norme du français (GQMNF). *Nouvelle orthographe: résumé des principales règles*. <http://home.primus.ca/~montstemarie/GQMNF_V02/ResumeDesRegles.pdf>
- Gruaz, Claude. "Vers une rationalisation de l'orthographe française". *Penser l'orthographe de demain*. Ed. Anne Dister et al. Paris: CILF, 2009. 75-86. <http://www.cilf.fr/images/30/extrait_246.pdf>
- La nouvelle orthographe, parlons-en*. <<http://www.orthographe-recommandee.info/miniguide.pdf>>
- Lawless, Laura K. *Spanish is Easier than French... Not! The truth behind the myth*. <<http://french.about.com/cs/teachingresources/a/spanishiseasier.htm>>
- Machonis, Peter A. *Histoire de la langue: Du latin à l'ancien français*. Landham, MD: University Press of America, 1990.
- Machonis, Peter A. *Le Moyen français: Évolution de la langue*. New Orleans, LA: Presses universitaires du nouveau monde, 2005.
- "Manifeste des dix linguistes". *Le Monde*, 7 février 1989.
- Marchello-Nizia, Christiane. *La langue française aux XIV^e et XV^e siècles*. Paris: Nathan, 1997.
- Martin, Robert et Marc Wilmet. *Syntaxe du moyen français*. Bordeaux: SOBODI, 1980.
- Masson, Michel. *L'orthographe: Guide pratique de la réforme*. Paris: Seuil, 1991.
- Recto/Verso* <<http://www.uclouvain.be/recto-verso/essaie-recto.html>>
- Wilmet, Marc. "L'accord du participe passé". *Penser l'orthographe de demain*. Ed. Anne Dister et al. Paris: CILF, 2009. 8-34. <http://www.cilf.fr/images/30/extrait_246.pdf>